

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TARENTEISE**

Réunion du 23 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, à vingt heures et dix minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Pierre LETIEVANT.

Date de convocation du Conseil : le quatorze avril deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Mesdames Charlène BEAL-FERNANDES, Viviane JEANDROT, Sandrine MOURIER, Emmanuelle QUIBLIER, Perrine VEYRE, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Vincent MEDOC, Christophe PONCET, Emmanuel PROTIERE, Serge THIVILLON.

Absents : Claire FELIX, pouvoir à Charlène BEAL-FERNANDES. Catherine JOURDAT, pouvoir à Bruno JOURDAT. Bruno ROYER-FOUILLOUX pouvoir à Mickaël BLACHON.

Secrétaire de séance : Mickaël BLACHON

Délibération n°5 : (2026-017)

Objet : Vote des taux (Taxe Habitation, Taxes foncières) :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les taux d'imposition concernant la Taxe Habitation et les Taxes foncières.

Rappel des taux pratiqués en 2025 :

- Taxe d'Habitation de 9.29%,
- TFPB à 31.21%,
- TFNB à 40.46%,
- TAM entre 3% et 5% en fonction des zones situées sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE des taux communaux fixés en 2026 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 9.89 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.21%**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.05%**

CHARGE Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

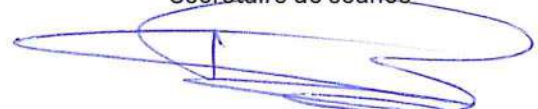
À Tarentaise, le 23/04/2026

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le
et affichage en mairie le même jour

Pierre LETIEVANT,
Maire



Mickaël BLACHON,
Secrétaire de séance





COMMUNE : 306 TARENTEAISE
 ARRONDISSEMENT : 42 SAINT ETIENNE
 FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC LOIRE SUD

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition provisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	529 723	31,21	98,96	540 400	168 659	33,21	179 466,84
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	57 961	40,46	122,89	58 300	23 588	43,05	25 098,15
Taxe d'habitation (TH)	175 963	9,29	48,98	177 300	16 471	9,89	17 534,97
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	208 718		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)			Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col.4 x col.2 x col.3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	222 099,96

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Total des produits attendus
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	8	9	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	Produit total souhaité =		
Taxe d'habitation (TH)	208 718		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
				4 016	0	0	-15 759	-11 743

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	-11 743
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	=	

À ST ETIENNE

Le 10 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 SYLVAIN EME

Le 27/04/2026

Pour la Commune,

